Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_154-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	23

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
10 novembre 2025

N° de la délibération
2025-154

L'an 2025, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 10 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 10 novembre 2025.

Présents (22) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole

et MM : AUFFRET Ludovic, BERNARD Joseph, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (1) : BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves

Absents (6) : BRIAND Philippe, CADIOU Alain, CLAUDE Mickael, LE GUERN Isabelle, YVINEC Jérôme, ZAIED Martine.

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : THOMAS Pierre-Yves

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 21 novembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 21 novembre 2025

Cession du bien situé au 17 rue Ernest Renan

Rapporteur : H. PHILIPPE
Annexes Projet acte vente CARHAIX-PLOUGUER_POULIZAC
Plan cadastral rue Ernest Renan

La commune de Carhaix-Plouguer a acheté le bien situé au 17, rue Ernest Renan (parcelle cadastrée AB 76), en 2020 à un montant de 15 000 €, dans l'objectif de le réhabiliter. Les travaux n'ayant pas eu lieu à ce stade, le bien s'est dégradé.

Un acquéreur se propose de réhabiliter ce bien, en le rachetant à 10 000 €, étant donné un montant estimatif de travaux de l'ordre de 200 000 €.

La maison a été estimée en mai 2025 par le pôle domanial des services de l'Etat, à une valeur de 21 000 € (+/-10 %) soit 18 900 € au plus bas.

Cependant, comme évoqué précédemment, la maison, qui est en réalité une ruine, n'a plus de toiture et est recouverte partiellement par de la végétation. Les mois passant, l'eau a continué à s'infiltrer et